



www.saran.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 31 MARS 2026

N°

ARRDGS-2026-087

Le maire de la Ville de Saran,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-32 du CGCT,

Considérant que **Monsieur Philippe DOLBEAULT** a été élu Adjoint au Maire le 21 mars 2026, et qu'en application des articles précités du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints,

ARRÊTE

Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à **Monsieur Philippe DOLBEAULT**, en sa qualité de 5ème adjoint, pour assurer toute fonction dans les domaines des **TRAVAUX - PATRIMOINE** :

- prendre toute décision ;
- assurer la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et contrats lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- procéder à la délivrance des autorisations de transport et à l'organisation de la mise à disposition de véhicules aux tiers ;
- représenter le maire au sein de la sous commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de panique dans les ERP et de la sous commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, et signer pour tout document y afférent ;
- signer toute correspondance, et tout acte (conventions d'occupation du domaine communal – permis de stationnement, arrêtés de circulation, habilitations du personnel et autorisations de conduite en cas d'empêchement de l'adjointe au personnel ...) ;
- pour signer tout arrêté municipal, tout acte administratif et toute correspondance concernant les ERP ;
- attester le caractère exécutoire de tout acte ;
- signer tout bon de commande.

En matière d'**ETAT CIVIL** :

- pour remplir les fonctions d'officier d'état civil en vertu de l'article L 2122-32 du CGCT ;
- pour signer toute correspondance et tout acte lié à l'état civil.

En matière d'**HOSPITALISATION D'OFFICE**, en l'absence ou en cas d'empêchement du maire, pour prendre toute décision et signer tout acte.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 045-214503021-20260331-ARRDGS2026_087-AI

S²LOW

ARRÊTE

Portant délégation de fonction de Monsieur le Maire de Saran à Monsieur Philippe DOLBEAULT en sa qualité de 5ème adjoint

Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Monsieur Philippe DOLBEAULT**.

Article 3 – Modalités d'application

Tous les documents signés par **Monsieur Philippe DOLBEAULT** dans le cadre de la présente délégation de fonction, porteront la mention :

Pour les Travaux, le Patrimoine :

Monsieur Philippe DOLBEAULT

Adjoint délégué aux Travaux et au Patrimoine

Article 4 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de Saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

Mathieu GALLOIS

maire de Saran - Conseiller Départemental



Signature de **Monsieur Philippe DOLBEAULT**

